

1. Informations complémentaires sur le chasseur

Afin de faciliter les recherches des personnes dans le FINIADA (fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes), veuillez renseigner l'intégralité de vos prénoms selon leur ordre à l'état civil ainsi que votre lieu de naissance (ville, département et pays) :

Prénom 1 : Prénom 2 :

Prénom 3 : Prénom 4 :

Ville de naissance : Département :

Pays de naissance :

Informations facultatives :

e-mail : Téléphone :

2. Carnet de prélèvement bécasse (GRATUIT) obligatoire si vous chassez la bécasse en France (paragraphe N°2 de la notice d'informations)

Attention : les chasseurs ayant opté pour la version « papier » en 2024/2025 doivent obligatoirement avoir retourné leur carnet à la FDC45 pour pouvoir obtenir un CPB (papier ou numérique) pour la saison 2025/2026.

Pour chasser la bécasse, je souhaite :

☐ un carnet de prélèvement bécasse « papier » **qui me sera envoyé début septembre**

☐ déclarer mes prélèvements Bécasses sur smartphone avec l'application CHASSADAPT

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT

3. La «Contribution droit local Sanglier» pour les départements 57 – 67 – 68 (paragraphe N° 3 de la notice d'informations)

Si vous chassez dans un ou plusieurs de ces 3 départements, veuillez cocher la case ci-dessous et sélectionner le département, pour lequel, la «Contribution droit local Sanglier» sera affectée.

☐ Je chasse dans un ou plusieurs de ces 3 départements (57-67-68) donc je souhaite m'acquitter de la «Contribution droit local Sanglier» d'un montant de 70 € (à ajouter au prix de votre permis).

Je souhaite que la «Contribution droit local Sanglier» soit affectée au département :

☐ 57

☐ 67

☐ 68

Cette «Contribution droit local Sanglier» peut être validée ultérieurement, en cours de saison, et pour 3 jours ou 9 jours consécutifs uniquement si vous le souhaitez. Pour plus d'informations, veuillez contacter le service Guichet Unique.

4. Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Le règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FNC/FDC, notamment la gestion de l'activité cynégétique. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous :

<https://www.chasseurducentrevaleloire.fr/politique-de-confidentialite>

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse fdcl@chasseurs45.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé

Pour tout renseignement, appelez le **02 38 25 97 35** ou envoyez un mail à guichet.unique.fdc45@chasseurdefrance.com

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement être assuré pour pouvoir utiliser votre permis de chasser

FDCL - service Guichet Unique - 11 rue Paul Langevin - CS 37711- 45077 ORLEANS CEDEX 2